

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé des Nations unies (UN SGH)

Date / mise à jour le: 07.05.2025

Version: 1.2

Produit: **Agnique® ABS 70 C**

(ID Nr. 30534054/SDS_GEN_00/FR)

date d'impression 07.05.2026

1. Identification

Identificateur de produit

Agnique® ABS 70 C

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Additifs pour l'agrochimie

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY
Operating Division Care Chemicals

Téléphone: +49 621 60-57579
adresse E-Mail: em-ehs-masterdata-lu@basf.com

Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux critères du SGH des Nations Unies

Flam. Liq. 3
Acute Tox. 5 (par voie orale)
Acute Tox. 5 (par voie cutanée)
Skin Corr./Irrit. 2
Eye Dam./Irrit. 1
STOT SE 3 (Peut provoquer somnolence et vertiges.)
STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)
Aquatic Acute 2
Aquatic Chronic 3

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

Éléments d'étiquetageGlobally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Conseils de prudence (Intervention):	
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la mousse ou de la poudre sèche pour l'extinction.

Conseils de Prudence (Stockage):

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Conformément aux critères du SGH des Nations Unies

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium, 2-méthylpropane-1-ol

Autres dangersConformément aux critères du SGH des Nations Unies

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

3. Composition/informations sur les composants

Substances

Pas applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

dissous dans: 2-méthylpropane-1-ol

Composants dangereux (GHS)

Conformément aux critères du SGH des Nations Unies

2-méthylpropane-1-ol

Teneur (W/W): $\geq 25\%$ - $< 50\%$	Asp. Tox. 2
Numéro CAS: 78-83-1	Flam. Liq. 3
Numéro-CE: 201-148-0	Acute Tox. 5 (par voie orale)
	Acute Tox. 5 (par voie cutanée)
	Skin Irrit. 2
	Eye Dam. 1
	STOT SE 3 (sommolence et vertiges)
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	H226, H318, H315, H305, H336, H335, H303 + H313

benzène, dérivés alkyles en C10-13

Teneur (W/W): $\geq 0\%$ - $< 10\%$	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 67774-74-7	H304
Numéro-CE: 267-051-0	

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Teneur (W/W): $\geq 50\%$ - $< 75\%$	Acute Tox. 5 (par voie orale)
Numéro CAS: 84989-14-0	Acute Tox. 5 (par voie cutanée)
Numéro-CE: 284-903-7	Skin Irrit. 2
	Eye Dam. 1
	Aquatic Acute 2
	Aquatic Chronic 3
	H318, H315, H303 + H313, H412, H401

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives, oxydes de carbone, oxydes de soufre
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Recouvrir avec de la mousse d'extinction (mousse résistant à l'alcool). Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Porter des gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec la formation 'basique' du personnel. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Utilisation avec équipement local de ventilation.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Si le produit est livré en emballages en matière plastique leur température de vidange maximale autorisée, est de 5 Kelvin en dessous du point d'éclair.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, acier au carbone (acier)

Matériaux inadaptés pour récipients: Zinc, aluminium.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 10 - 40 °C

Protéger des températures inférieures à : 5 °C

Les caractéristiques du produit sont modifiées de façon réversible par dépassement de la température limite inférieure.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon irréversible par le dépassement de la température limite.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

78-83-1: 2-méthylpropane-1-ol

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

laminat de polyéthylène (Laminage PE) - env. 0,1 mm épaisseur de revêtement

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide	
Etat physique:	liquide	
Couleur:	jaune à brun légèrement trouble	
Odeur:	spécifique du produit	
point de solidification:	non déterminé	
Intervalle d'ébullition:	80 - 160 °C	(Test interne)
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.	
Limite inférieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	
Limite supérieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	
Point d'éclair:	env. 29 °C	(ISO 2719)
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Valeur du pH:	6 - 7	(DIN EN 1262)
	(5 %(m), 20 °C)	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité relative:	Pas de données disponibles.	
Densité:	env. 1,03 g/cm ³	(DIN 51757)
	(20 °C)	
	env. 1,015 g/cm ³	(DIN 51757)
	(40 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
<u>Caractéristiques des particules</u>		
Distribution granulométrique:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation de transport ONU.

Autres caractéristiques de sécurité

Tension superficielle:

Pas de données disponibles.

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport. - Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides, bases, caustiques, produits chimiques réactifs

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané.

Données expérimentales/calculées:

ETA rat (par voie orale): > 2.000 - < 5.000 mg/kg (calculé(e))

CL50 rat (par inhalation):

Pas de données disponibles.

ETA rat (par voie cutanée): > 2.000 - < 5.000 mg/kg (calculé(e))

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 4.445 mg/kg (autre(s))

Données relatives à : 2-méthylpropane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.830 - 3.350 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie cutanée): 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Les informations relatives à la toxicité dermale aiguë sont déduites de produits de composition analogue.

Données relatives à : 2-méthylpropane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

DL50 lapin (par voie cutanée): > 2.000 - 2.460 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Irritant par contact avec la peau

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : 2-méthylpropane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Données relatives à : 2-méthylpropane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires Effets narcotiques possibles (sommolences ou vertiges).

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique (toxicité aiguë) pour les organismes aquatiques Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 1 - < 10 mg/l, Poissons

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 1 - < 10 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 10 - < 100 mg/l (taux de croissance), algues

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (72 j) > 0,1 - < 1 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) > 1 mg/l, Daphnia magna

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

S'élimine bien par biodégradation.

Données relatives à : 2-méthylpropane-1-ol

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Pas d'élimination par les systèmes d'égouts ou d'eaux usées.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1212

d'identification:

Nom d'expédition des ISOBUTANOL (ALCOOL ISOBUTYLIQUE) SOLUTION

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé des Nations unies (UN SGH)

Date / mise à jour le: 07.05.2025

Version: 1.2

Produit: **Agnique® ABS 70 C**

(ID Nr. 30534054/SDS_GEN_00/FR)

date d'impression 07.05.2026

transport:

Groupe d'emballage: III

Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1212

d'identification:

Nom d'expédition des ISOBUTANOL (ALCOOL ISOBUTYLIQUE) SOLUTION

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III

Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN1212

d'identification:

Nom d'expédition des ISOBUTANOL (ALCOOL ISOBUTYLIQUE) SOLUTION

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III

Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro UN 1212

d'identification:

Nom d'expédition des ISOBUTANOL
(ALCOOL
ISOBUTYLIQUE)
SOLUTION

Nations unies:

Classe(s) de danger pour 3

le transport:

Groupe d'emballage: III

Sea transport

IMDG

UN number or ID UN 1212

number:

UN proper shipping ISOBUTANOL
name: (ISOBUTYL
ALCOHOL)
SOLUTION

Transport hazard 3

class(es):

Packing group: III

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé des Nations unies (UN SGH)

Date / mise à jour le: 07.05.2025

Version: 1.2

Produit: **Agnique® ABS 70 C**

(ID Nr. 30534054/SDS_GEN_00/FR)

date d'impression 07.05.2026

Dangers pour l'environnement:	non Polluant marin: NON	Environmental hazards:	no Marine pollutant: NO
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-E; S-D	Special precautions for user:	EmS: F-E; S-D

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1212	UN number or ID number:	UN 1212
Nom d'expédition des Nations unies:	ISOBUTANOL SOLUTION	UN proper shipping name:	ISOBUTANOL SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport:	3	Transport hazard class(es):	3
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

15. Informations relatives à la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas applicable

16. Autres informations

Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, des symboles de danger et des mentions de danger, si mentionnés dans la rubrique 2 ou 3 :

Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Eye Dam.	Des lésions oculaires graves
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H303 + H313	Peut être nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.